

Le Combat Social

FO 49

Bulletin d'informations de l'Union Départementale cgt-FO de Maine-et-Loire

N°5-2021 | (Juillet 2021) | 1 €

Cortège Force Ouvrière à Angers le 1er Mai





L'éditorial de Catherine Rochardeau

LE COMBAT SOCIAL FO 49

(Prix : 1 €)

Imprimé à l'UD
cgt-Force Ouvrière
de Maine-et-Loire
14, place Louis Imbach
49100 ANGERS
02 41 25 49 60
udfo49@force-ouvriere.fr

www.fo49.fr

Inscrit à la CPPAP
n° 0725507442

Directrice de
publication :
Catherine ROCHARDEAU.

Sommaire

- 2-3 L'éditorial de Catherine Rochardeau
- 4-5 Retour sur le 1er mai
- 6 Groupe VYV
- 7 Manifestations des psychologues et contre la fermeture de l'EHPAD de champtoceaux des 10 et 12 juin
- 8 Mobilisation des EHPAD
- 9 Elections TPE et AG du CHU
- 10-11 Protection Sociale Complémentaire Fonction publique
- 12 AG DGFIP
- 13 Interview Patrick Neveu FO Elivia
- 14-15 AG OSDD Grève AESH et Grève DACHSER

Le rapport de force est inévitable !

A l'heure où ces lignes sont écrites, le premier tour des élections départementales et régionales est clos et il se solde avec un taux d'abstention jamais atteint puisqu'il avoisine les 68%. Et en y regardant de près ce que l'on constate c'est que 84% des jeunes entre 18 et 34 ans ne sont pas allés voter.

Cette jeunesse qui depuis plus d'un an est malmenée par un gouvernement qui l'a enfermée, installée devant un ordinateur pour suivre ses cours, et privée de tout loisir, a tourné le dos !

Comme les travailleurs qui refusent de payer le « quoiqu'il en coûte » alors que les actionnaires du CAC 40 continuent à percevoir des dividendes faramineux. À cela il faut ajouter la volonté du gouvernement de poursuivre ses réformes.

Le Comité Confédéral National de Force Ouvrière s'est réuni les 27 et 28 mai 2021 à

Paris. À la veille des élections départementales et régionales, dans sa résolution, il a réaffirmé l'indépendance de notre confédération conformément à la Charte d'Amiens. Il a mis en avant la défense de nos libertés, démocratiques et syndicales fortement remises en cause depuis le début de la crise sanitaire.

« Le CCN dénonce l'état d'urgence, notamment sa prolongation sous la forme d'un régime transitoire et en demande la levée immédiate et de toutes les mesures qui lui sont liées. Le CCN exige l'arrêt de la répression contre les militants syndicalistes. Le CCN rappelle son opposition à la loi de sécurité globale. Il ne fait pas d'amalgame entre la remise en cause des libertés attaquées par cette loi dont il demande l'abrogation et la nécessité absolue de donner, sans délai, les moyens humains et matériels aux forces de sécurité dans l'exercice de leur mission et d'être pro-

tégés dans leur vie professionnelle et privée ».

S'appuyant sur la multiplication des mouvements sociaux dans le secteur public comme dans le secteur privé, sur la défense de nos revendications, sur la volonté du gouvernement à poursuivre ses réformes, et particulièrement celle des retraites le CCN dans sa conclusion :

« considère que l'action interprofessionnelle, la grève interprofessionnelle s'il le faut, sont nécessaires face au comportement des pouvoirs publics et du patronat qui utilisent la situation sanitaire pour accélérer la remise en cause des droits et acquis des salariés dans tous les domaines ».

Le CCN réaffirme que Force Ouvrière est prête à l'action commune sur ses revendications.

Le CCN appelle toutes les Unions départementales à informer et mobiliser sans attendre tous les syndicats FO, leurs adhérents et mi-

litants, à lancer dès maintenant une campagne de réunions, rassemblements, meetings pour se préparer à l'action.»

C'est ainsi que le bureau de l'UD a décidé d'une commission administrative élargie pour permettre la discussion dans tous les syndicats et se préparer durant l'été pour la mise en œuvre du rapport de force dès que les conditions

seront réunies. Les interventions des camarades ont mis en avant toutes les mobilisations dans les différents secteurs d'activité du département véritables points d'appui pour l'ensemble des syndicats. C'est ce qui est traduit dans les différents articles de ce journal.

À l'issue de cette CA qui a réuni plus de 60 militants, la déclaration ci-dessous a été adoptée à l'unanimité.

Le congrès de l'Union Départementale qui se déroulera le 14 octobre servira de tremplin pour aider tous nos militants et tous nos adhérents à poursuivre cette orientation.

D'ici là, bonnes vacances à tous !

Déclaration de la Commission Administrative du 14 juin 2021

La Commission administrative élargie à l'ensemble des syndicats Force Ouvrière du Maine et Loire s'est réunie le lundi 14 juin 2021

Elle constate que les restrictions imposées par le gouvernement (déplacements, couvre-feu, confinement,) pour tenter de juguler la crise sanitaire, si elles ont pu être source de difficultés dans l'exercice des mandats syndicaux n'ont pas fait taire les revendications.

Elle dénonce les mesures liberticides prises par le gouvernement avec la loi de sécurité globale, les décrets de fichage durant cette période ainsi que l'état d'urgence prolongé jusqu'à la fin septembre dont elle exige la levée comme elle exige l'abrogation de la loi sécurité globale et des décrets.

Les salariés qu'ils soient dans le secteur public ou dans le secteur privé se sont montrés prêts à l'action pour défendre les revendications durant toute cette période

Tel a été le cas pour les hospitaliers, les personnels des cliniques privées, les agents des EHPAD publics et privés, les salariés de Supply-Chain, les personnels de la crèche Pimloo contre sa fermeture, les personnels des crèches privées et publiques contre la réforme Taquet, les enseignants du 1er et du 2nd degré, les AESH, les psychologues (publics et privés) les salariés d'intercosmétique, les agents des centres d'appel de la CPAM et de la CAF, les retraités, tous se sont emparés des revendications et mis tout en œuvre pour obtenir satisfaction. Cette liste est longue et ne cesse de croître tant la situation s'est

dégradée avec la crise sanitaire.

Durant toute la pandémie, le gouvernement n'a eu de cesse de s'attaquer aux droits des salariés en multipliant les dérogations au Code du travail. Les conditions de travail se sont dégradées, et le télétravail est en passe de devenir la norme dans certains secteurs d'activité.

Elle dénonce la multiplication des ouvertures des commerces le dimanche faisant craindre la généralisation du travail dominical.

La CA constate que les aides publiques accordées aux entreprises pour les maintenir à flot leur ont été accordées sans aucune contrepartie. Dans le même temps les salariés en activité partielle ont vu leurs salaires amputés et il est à craindre que l'indemnisation programmée à compter du 1er juillet diminue encore.

La CA s'inquiète des plans de licenciement qui se profilent dans de nombreux secteurs.

Elle dénonce les exonérations de cotisations qui privent ainsi de ressources les organismes de protection sociale sans aucune compensation alors qu'ils ont une nouvelle fois fait preuve de leurs rôles d'amortisseurs sociaux.

Le gouvernement vient d'annoncer la fin progressive du « quoi qu'il en coûte ». Pour FO, il n'est pas question que cela se transforme par « un quoi qu'il en coûte aux salariés » et le retour des contre-réformes visant à leur faire payer la facture de cette crise.

... / ...

La CA dénonce la mise en œuvre de la réforme de l'assurance chômage

au 1er juillet qui aboutira à une perte d'indemnisation pour plus de 2 millions d'entre eux

La CA s'inquiète et appelle à la plus grande vigilance sur la volonté du gouvernement à vouloir s'attaquer une fois de plus aux retraites alors que le rapport du COR pointe la baisse engagée par les précédentes réformes du montant des pensions. Le gouvernement vient de verser plus de 450 milliards aux entreprises et la perspective d'un déficit de 20 milliards d'euros dans les caisses de retraite justifierait de faire payer la note aux salariés et aux fonctionnaires. Mais le fond de l'affaire ce sont les régimes spéciaux avec lesquels Le Président de la République veut en finir! Pour FO c'est tout simplement NON!

La Commission administrative fait sienne la résolution du CCN qui indique :

« Droits et libertés, salaires, assurance chômage, retraites, services publics, le CCN considère que l'action interprofessionnelle, la grève interprofessionnelle s'il le faut, sont nécessaires face au comportement des pouvoirs publics et du patronat qui utilisent la situation sanitaire pour accélérer la remise en cause des droits et acquis des salariés dans tous les domaines »

Face à cette situation, la commission administrative appelle tous ses syndicats à se renforcer, à multiplier les assemblées générales, les réunions d'information pour préparer la mobilisation et le rapport de force dans l'action commune dès lors que les conditions sont réunies.

Votée à l'unanimité

EN DIRECT DES SYNDICATS

Retour sur le 1er Mai : Journée mondiale des revendications et de la solidarité internationale des travailleurs

Dans le département nous étions presque 2000 à nous mobiliser le 1er mai dernier, 100 à Saumur, 300 à Cholet et plus de 1500 à Angers. À l'échelle nationale ce sont presque 170 000 travailleurs qui ont répondu à l'appel des organisations syndicales.

C'est un signal fort pour le gouvernement et les patrons, l'état d'urgence sanitaire, la mise en place de loi liberticide et de fichage des militants, le télétravail, les mois de confinement, n'auront pas suffi pour tuer les revendications. Les travailleurs sont prêts à se mobiliser pour obtenir satisfaction.

Notre secrétaire générale, Catherine Rochard, a pris la parole avant que le cortège ne démarre place Imbach à Angers :

« Aujourd'hui, toujours, le 1er mai demeure un symbole de l'engagement syndical : celui de la solidarité ouvrière, du refus de l'exploitation, de l'aspiration à l'émancipation individuelle et collective, de l'action collective et de l'internationalisme.

Ce 1er mai journée internationale de défense des droits des travail-

leurs est à nouveau l'occasion de rappeler que la solidarité ouvrière, particulièrement durant cette crise sanitaire, n'est pas un vain mot.

La solidarité ouvrière et syndicale est une exigence de tous les jours, tant que, où que ce soit dans le monde, le syndicalisme, l'action syndicale, les mobilisations pour la démocratie – essentielles au syndicalisme libre et indépendant – demeurent réprimés.

Solidarités avec les travailleurs en Birmanie et leurs syndicats, plus largement avec la population, qui depuis des semaines sont mobilisés contre le coup d'état militaire. Ils font face à une répression sanglante, terrible. Maung Maung, le président de la confédération syndicale CTUM, ainsi que 25 dirigeants syndicaux sont sur une liste militaire de recherchés.

Solidarité avec les militants et le secrétaire général de la confédération des syndicats de Hong Kong qui sont emprisonnés pour avoir participé à une manifestation non autorisée.

Solidarité avec les travailleurs et les paysans indiens, avec le peuple algérien, solidarité avec tous ceux qui dans le monde entier luttent pour faire respecter leurs droits fondamentaux, leurs droits syndicaux, la liberté de né-

gocié. Parfois même là où on les pensait acquis.

Nous devons toujours être en veille. Ne rien céder sur le plan des droits démocratiques et syndicaux c'est ce qui nous a amenés à FO avec les organisations présentes ce jour à contester les dispositions contenues dans la loi sécurité globale et les décrets sécurité intérieure qui mettent en cause de fait les libertés individuelles et collectives dont la liberté de manifestation. Nous en exigeons le retrait. Ce combat n'est pas terminé.

Dans un contexte où des fonctionnaires, agents publics et de simples passants ont été victimes, ces derniers jours et derniers mois, d'assassinats terroristes particulièrement horribles, pour les seuls symboles qu'ils représentaient, FO réaffirme son attachement aux valeurs de la République : à la laïcité, à l'instruction publique et à la liberté d'expression. FO combat pour l'émancipation de toute forme de soumission. Elle réprouve et a toujours condamné toute forme de racisme, d'antisémitisme et de xénophobie et toute forme de discrimination.

Pour nous, syndicalistes, parmi les grandes dates du mouvement ouvrier, la Commune de Paris tient une place particulière et nous rendons hommage à la mémoire des cent onze mille victimes, férocement réprimée par le gouvernement d'Adolphe Thiers. Les derniers combats de la Commune se sont déroulés il y a 150 ans, après soixante-douze jours d'une expérience révolutionnaire sans précédent, autour et au cœur du cimetière du Père-Lachaise. Près de 200 fédérés y ont été fusillés dos au mur. Dernière révolution du XIXe siècle, c'est aussi la première tentative de prise en main de son destin par la classe ouvrière.

Les Communards, à 80 % ouvriers et artisans, avaient développé un



EN DIRECT DES SYNDICATS

➤ **programme socialiste et fédéraliste. Derrière le drapeau rouge, ils voulaient réorganiser l'économie au profit des travailleurs. Ils avaient instauré l'éducation gratuite, obligatoire et laïque.**

La Commune a voulu être un gouvernement des travailleurs. Les décisions d'ordre économique et social qu'elle a prises ont été un guide pour que le mouvement ouvrier impose la législation de protection du travail, la Sécurité



sociale, le système de garantie chômage et le salaire minimum légal.

L'actualité de ce 1er mai comme celui de 2020, c'est évidemment la situation sanitaire et ses conséquences économiques et sociales. La pandémie est mondiale, ses conséquences sont massives. L'OIT estime qu'en 2020, 114 millions d'emplois ont été détruits et que les femmes et les jeunes travailleurs ont été plus touchés.

Force Ouvrière dénonce la politique gouvernementale de restriction budgétaire menée depuis 20 ans contre l'hôpital public et qui se traduit par 21 000 fermetures de lit entre 2013 et 2019 et de plusieurs milliers de suppressions de postes. Au CHU d'Angers depuis 2017 on dénombre 150 fermetures. La région des Pays de la Loire est sous dotée en lits de réanimation. Pour faire face à l'épidémie et pallier ces carences, le gouvernement affirme, au lieu de créer des lits, que pour faire baisser la pression hospitalière liée à la pandémie, il n'a pas d'autre choix que le confinement de la population et du couvre-feu. À l'hôpital, il n'y a donc pas — pour le

gouvernement — de "quoi qu'il en coûte!" et l'austérité budgétaire s'impose, pandémie ou pas!

Pour Force Ouvrière, il faut rompre avec les politiques de rigueur qui réduisent le service public à une dépense. Cela vaut pour l'ensemble des services publics et de la fonction publique. Force Ouvrière apporte tout son soutien à ses syndicats mobilisés contre les fermetures de services et les suppressions d'emplois à l'hôpital

et dans les différents ministères confrontés à des restructurations, contre les fermetures de classes dans l'éducation nationale.

Force Ouvrière alerte à l'occasion de ce 1er mai et met en garde contre le retour des mêmes politiques de rigueur et d'austérité : elle ne laissera pas le "quoi qu'il en coûte" se transformer en "quoi qu'il en coûte aux travailleurs". Ce n'est pas aux travailleurs, aux services publics, à la protection sociale de supporter le coût de la crise sanitaire et économique. Pour Force Ouvrière, les aides accordées aux entreprises doivent être assorties de contreparties et particulièrement celles portant

sur l'interdiction de licencier et le reversement de dividendes aux actionnaires.

Plus que jamais, c'est l'augmentation générale des salaires que nous devons revendiquer dans le secteur public comme dans le secteur privé.

Alors que le chômage atteint des niveaux records, FO dénonce à nouveau l'obstination du gouvernement à imposer sa réforme de l'Assurance chômage, dont l'unique objectif est de réaliser des économies sur les droits des demandeurs d'emploi. FO exige l'abandon de cette réforme qui va précariser plus d'un million de demandeurs d'emploi.

Force Ouvrière est opposée à l'étatisation de la protection sociale, qui conduirait à un système d'assistance publique a minima, comme au retour de la réforme des retraites avec un système universel de retraite par points, et dénonce, dans l'immédiat, les velléités d'intégrer au projet de loi de finances de la sécurité sociale, la part de budget de l'État consacrée à l'Agirc-Arrco et à l'Unedic.

Camarades, nous le savons, ce gouvernement a décidé d'aller jusqu'au bout de ses réformes! alors préparons ensemble le rapport de force!

Plus que jamais préservons l'indépendance des organisations syndicales.

Vive le 1er mai

Vive nos organisations syndicales!»

Le premier mai a aussi été le théâtre de violence contre le mouvement syndicaliste notamment à Paris où le cortège CGT a été sauvagement agressé.



ACTUALITÉS

Groupe VYV3 :

Dans tous les pôles, les salariés avec l'aide de FO prennent des initiatives pour faire entendre leurs revendications

Un mouvement de fond s'exprime dans tous les secteurs du groupe VyV 3 (Mutualiste).

Dans le Pôle Personnes Agées, suite à une réunion de salariés du SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) « Entre Loire et Coteaux » avec FO, un appel a été adopté pour exiger le versement des 183 € pour tous les salariés des SSIAD à compter du 01/06/2021.

Cet appel a été contresigné par 207 salariés et soutenu par l'intersyndicale FO CGT CFE-CGC et CFDT.

Il a été présenté à la Direction du pôle qui a répondu qu'il n'était pas question d'anticiper le versement du Ségur prévu en janvier 2022 justifiant la position du gouvernement en indiquant : « Une aide-soignante en SSIAD ne pratique pas le même métier qu'une aide-soignante en EHPAD ».

Cette phrase a été vécue comme une véritable provocation. Les salariés, loin de se satisfaire d'une telle réponse, ont indiqué dans une lettre ouverte à leur directrice les raisons pour lesquelles les soignants à domicile devaient percevoir les 183 € au même titre que leurs homologues des EHPAD.

Les salariés de l'ensemble des SSIAD de la région, soutenus par l'intersyndicale sont déterminés à obtenir satisfaction sur leurs revendications et ont bien l'intention d'aller frapper directement à la porte de la direction, au siège du groupe VYV3 Personnes Agées à Nantes.

19 salariés de l'EHPAD Le Logis Desjardins lancent un appel à tous leurs collègues des différents établissements du Pôle Personnes Agées pour dénoncer la perte accélérée des acquis.

- Récupération d'un jour férié coïncidant avec un jour de repos

(sauf pour les salariés embauchés avant 2013)

- Prime décentralisée

Et aujourd'hui la Direction voudrait allonger la durée du travail.

Nous posons la question à la Direction :

Est-ce qu'en supprimant des droits et en allongeant la durée du travail nous rendons plus attractifs nos métiers ?

Nous le savons toutes et tous, la seule façon de favoriser l'attractivité, ce sont des effectifs, l'amélioration des conditions de travail des droits et des garanties préservées.

Nous considérons que l'heure est à la préparation du rapport de force. Nous soumettons à la discussion la proposition d'être en grève dès que les conditions seront réunies si possible en septembre.

Dans le Pôle VYV3 Accompagnement et Soins (Structures Petite Enfance, Handicap, SSR Saint-Claude) les mobilisations s'amplifient également autour des « Exclus du Ségur ».

Une grève a eu lieu le 15 juin à l'appel de l'intersyndicale FO CGT CFDT réunissant une centaine de salariés sur la région venant des secteurs enfance et handicap pour obtenir les 183 € pour tous, la suppression des jours de carence, l'amélioration des conditions de travail et la conservation des acquis.

De même la mobilisation menée avec le syndicat des territoriaux autour de la réforme Taquet n'est pas terminée. Elle prévoit d'accueillir dans les structures de la petite enfance plus d'enfants, avec moins de professionnels, dans une logique purement comptable avec pour seul but : réaliser des économies sur le dos des salariés et des usagers.

Dans le pôle VYV3 Services et Bien

Médicaux (Optique, Audition et Dentaire mutualiste) c'est d'un centre de soins dentaires de Le Mans Levasseur qu'est partie la contestation.

Suite à l'absence de réponse de la direction sur des demandes d'augmentations de salaire, les assistantes ont interpellé FO pour faire signer une motion à toutes les assistantes dentaires de la région.

- Ils revendiquent par le biais de cette motion, des augmentations de salaire de 183 € par mois comme la très grande partie des salariés du secteur médical et médico-social.

- Ils mandatent FO pour rallier toutes les assistant(e)s dentaires qui seraient en accord avec leurs revendications.

- Ils mandatent également FO pour se mettre en rapport avec les autres organisations syndicales qui souhaitent porter leur revendication afin de préparer le rapport de force.

Il est important de noter que dans tous les pôles les initiatives viennent des salariés. Cela démontre leur détermination et il est primordial dans cette période d'avoir un syndicat capable d'organiser la bataille et d'arriver à créer l'unité autour des revendications.

Une question est posée : Ne faut-il pas y aller tous ensemble le même jour dans tous les pôles du Groupe VyV3.



EN DIRECT DES SYNDICATS

Non à la fermeture de l'EHPAD de Champtoceaux !

Sans surprise, L'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire et le conseil départemental du 49 restent camper sur leur décision, de façon arbitraire, pour fermer l'EHPAD de Champtoceaux près d'Ancenis d'ici fin 2022.

Après une mobilisation importante le 24 octobre 2020, de près de 300 personnes, les « financeurs » n'entendent pas et refusent de recevoir les agents, les familles et Force Ouvrière.

Alors que cet établissement communal à taille humaine et familiale remplit sa mission de service

public, qu'il bénéficie à ce jour d'un taux d'occupation à plus de 100 pour cent, avec une liste d'attente importante, qu'il offre un accueil pour les couples de résidents, cette décision est majoritairement rejetée par les agents de l'établissement, les résidents, les familles et plus largement la population du canton d'Orée d'Anjou.

Pour les agents, les résidents, les familles, les citoyens, le combat contre la fermeture de l'éhpad rejoint pleinement la question de la disparition des services publics de proximité.

C'est bien sous le slogan et la revendication « nous ne voulons

pas de la fermeture » que les agents, les résidents, les familles avec Force Ouvrière ont manifesté à nouveau ce samedi 12 juin 2021 devant l'hôtel de ville de Champtoceaux avec 250 citoyens, avant d'être reçus en délégation (agents, familles et FO) par les élus locaux et départementaux... Sans grande surprise, les élus renvoient la responsabilité à l'A.R.S, tout en indiquant l'importance d'accompagner le projet de fermeture!

Nous continuons de discuter des perspectives, des initiatives à envisager pour lutter, au côté des agents, contre la fermeture programmée de l'EHPAD de Champtoceaux.



Grève des Psychologues le 10 Juin

Le jeudi 10 juin dernier, partout en France les psychologues du public comme du privé étaient en grève.

À Angers, à l'Appel de FO un rassemblement de plus d'une centaine de

psychologues a eu lieu à la préfecture où une délégation a été reçue. 60 % des de grévistes au CHU, 85 % au CESAME. Et

dans la région des rassemblements massifs ont eu lieu : plus de 150 psychologues réunis à Nantes, une centaine à Laval... c'est un mouvement

de fond de la profession pour exiger

LE RETRAIT DE L'ARRÊTÉ du 10 mars qui vise à dicter les choix thérapeutiques, à remettre en cause leur liberté de pratique. C'est l'intrusion de l'État dans les prescriptions de soin psychique.



ACTUALITÉS

L'ARRÊT DES PLATEFORMES D'ORIENTATION : S'il devait se généraliser, ce dispositif mettrait, sous couvert d'expertise et sur la base du tout neuronal, les soignants dans l'obligation de suivre un parcours d'évaluation et de soins.

LE LIBRE ACCÈS ET LE LIBRE CHOIX DU PSYCHOLOGUE pour la population. Le choix d'un psychologue ne doit pas être dicté par une liste de praticiens définie par les pouvoirs publics.

L'ARRÊT DU PROJET DE CRÉATION D'UN ORDRE qui n'a pour but que de contrôler la profession et d'aider à mettre en place les mesures imposées par le gouvernement.

L'AUGMENTATION DES SALAIRES : Les grilles n'ont pas bougé depuis 30 ans!! Dans la fonction publique hospitalière, les psychologues sont exclus des revalorisations des grilles suite au SÉGUR. Dans le privé c'est le même problème. Au lendemain du 10 juin, le Ministre Veran a annoncé vouloir ouvrir des négociations sur le sujet, c'est un premier recul à mettre au compte de la mobilisation.

DES POSTES SUPPLÉMENTAIRES : Ce gouvernement, comme ceux qui l'ont précédé, portent l'entière responsabilité de la pénurie de personnel et de moyens qui empêche l'accès de milliers d'enfants, d'adolescents et d'adultes à des prises en charge adaptées (listes d'attente

de plusieurs années), et à subir des ruptures de soin aux lourdes conséquences. C'est le résultat de décennies de réductions budgétaires dans la santé.

Une visio conférence nationale s'est tenue le 29 juin avec plus de 140 connexions de toute la France réunissant des syndiqués CGT, FO dont des psychologues du CESAME et du CHU, des comités et collectifs et des non syndiqués, qui a adopté un appel actant le principe d'une manifestation nationale au ministère et une convention nationale le 25 septembre pour préparer cette initiative.

EHPAD : Mobilisation pour des moyens, MAINTENANT!

Rassemblement réussi le 19 mai devant le centre des congrès à Angers avec une délégation de collègues grévistes de St Nicolas et des délégués de près d'une quinzaine d'EHPAD PRIVÉS & PUBLICS du département

Après le rassemblement du 26 mars à la préfecture et les récents événements à l'Ehpad St Nicolas du CHU d'Angers, une délégation de soignants d'EHPAD Publics & Privés (dont une AS de St Nicolas) et délégués syndicaux FO & CGT a été reçue en marge de la CRSA, une instance de l'ARS Pays de la Loire qui se réunissait aujourd'hui :

Les revendications ont été portées

directement à M. COIPILET, Directeur Général de l'ARS et à M. LEGUAY, Président de la CRSA :

1 salarié pour 1 résident;

Embauche immédiate sur tous les postes vacants de personnel qualifié;

Prime Grand Âge pour tous, s'additionnant à la prime ASG quand celle-ci a été obtenue;

183 € pour tous nos collègues des SSIAD et autres exclus à compter du 1er juin;

Dégel du point d'indice & pour le privé, revalorisation immédiate des carrières alignées sur la fonction publique hospitalière;

Possibilité pour tous les salariés à temps partiel d'obtenir un temps plein;

Maintien ou obtention de la ré-

cupération des jours fériés coïncidant avec un jour de repos;

Maintien a minima de tous les avantages acquis en termes de durée de travail;

Obtention intégrale de la prime centralisée sans aucun abattement;

Refus de tout allongement de la durée de travail;

Maintien intégral des congés annuels aux dates prévues.

Nous considérons que la responsabilité du gouvernement est pleinement engagée.

Il doit décider de tout mettre en œuvre pour l'obtention immédiate d'1 salarié pour 1 résident dans tous les EHPAD



FO conforte sa place lors élections dans les Très Petites Entreprises

En Pays de la Loire, un peu plus de 6.07 % des électeurs se sont prononcés, c'est un taux de participation très faible même s'il est au-dessus de la moyenne nationale (moins de 5.5 %).

Cette élection a été mise en place à la suite de la loi de 2008 sur la représentativité — loi que FO a combattu, loi dont FO demande l'abrogation — pour éviter une invalidation de cette loi par le Conseil constitutionnel

Il n'y a rien d'étonnant à ce que peu d'électeurs se soient prononcé : c'est

une élection qui ne débouche pas immédiatement sur la mise en place de représentants directs à même d'organiser la défense de leurs droits.

Dans ce contexte difficile, l'Union Départementale FORCE OUVRIÈRE se félicite d'avoir obtenu 13.73 % des votes (en légère augmentation par rapport aux dernières élections 12,13 %).

À l'échelle régionale et nationale nous obtenons 13.84 % des voix, Force Ouvrière est en 4ème position.

Le grand nombre d'organisations syndicales nationales et régionales en lice – une trentaine au total – a favorisé l'éparpillement.

Il n'y a pas eu besoin des élections dans les très petites entreprises pour que depuis toujours, dans nos permanences syndicales nous donnions des renseignements, des conseils, un appui juridique aux salariés qui s'adressent à nous quand il n'y a pas de présence syndicale et nous continuerons!

Assemblée Générale du syndicat FO du CHU

N'est-il pas temps d'aller tous ensemble, dans l'unité la plus large possible, au ministère pour la satisfaction de toutes les revendications des hospitaliers ?

Une cinquantaine de camarades étaient réunis le 28 mai dernier pour l'assemblée générale de leur syndicat.

Sur la base du rapport moral et d'activité et d'une rétrospective photo, les discussions ont été fournies et très intéressantes sur l'année écoulée d'une part, et sur la nécessaire organisation des combats syndicaux à venir.

L'ensemble des rapports a été voté à l'unanimité

Le syndicat FO se porte bien : il est le reflet de l'état d'esprit combatif des hospitaliers et cela se retrouve dans le nombre d'adhérents qui continue d'augmenter et dépasse les 300 aujourd'hui.

La notion d'unité autour des revendications et des différentes mobilisations et grèves en cours (notamment l'EHPAD St Nicolas ou la réanimation médicale en grève encore aujourd'hui, l'AG massive des techniciens de laboratoires...) a été très présente dans les nombreuses interventions des camarades : deux Infirmiers de Blocs Opératoires & Infirmier de Blocs Opératoires Diplômés d'Etat, un ambulancier, un manipulateur radio, un collègue de l'unité sécurité/incendie, un chauffeur du service transport, l'ancienne secrétaire du syndicat, une autre retraitée, un technicien de maintenance de la blanchisserie se sont exprimés pour expliquer ce qui a été gagné en 2020

et pour nous donner leur position sur la situation générale, notamment à l'hôpital aujourd'hui.

Ce qui ressort des échanges a été retranscrit dans une résolution qui pose la question suivante : « *N'est-il pas temps d'aller tous ensemble, dans l'unité la plus large possible, au ministère pour la satisfaction de toutes les revendications des hospitaliers ?* »

Votée à l'unanimité, cette résolution indique que le syndicat FO du CHU d'Angers « *mettra tout en œuvre pour aider à la réalisation de l'unité et la construction du rapport de force inévitable dans la période tout en gardant sa ligne d'indépendance pour la défense des revendications.* »



ACTUALITÉS

Protection Sociale Complémentaire des Fonctionnaires : Attention aux pièges

Les attaques que subit la sécurité sociale depuis des années, le hold-up des cotisations sociales le processus de fiscalisation et le contrôle des dépenses dans le cadre de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) ; est ce qui a permis aux compagnies d'assurance de trouver des parts de marchés dans ce qu'on appelle : « la protection sociale complémentaire (PCS) ». Il est bon de rappeler en préambule que la PSC ne doit son existence qu'à l'appauvrissement organisé de la couverture offerte par le régime de base de la sécurité sociale.

C'est dans ce cadre que le gouvernement a inclus l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique l'habilitant à prendre par ordonnances toute mesure relevant du domaine de la loi visant à redéfinir la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs personnels, ainsi que les conditions d'adhésion ou de souscription de ces derniers.

C'est désormais chose faite avec la publication de l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique.

Si de prime abord l'ordonnance n° 2021-175 peut être perçue comme un pas en avant du gouvernement vers les fonctionnaires, ne soyons pas dupes.

En effet, depuis son élection ce gouvernement n'a cessé d'attaquer les fonctionnaires, leur statut, leur rémunération, leurs

retraites...

Si aujourd'hui l'ordonnance rend obligatoire pour l'employeur public la participation à hauteur de 50 % de la complémentaire santé des fonctionnaires d'ici 2026, rien n'indique en revanche la qualité du panier de soins et de la couverture « prévoyance » qui sera à minima prise en charge.

Une question cruciale se pose : Sur quel budget l'État va financer ces mesures ? L'État va-t-il augmenter les budgets de la fonction publique ou va-t-on autofinancer les mesures par de nouvelles suppressions de postes, et le gel du point d'indice ?

Pour rappel en 20 ans la valeur du point d'indice a augmenté de 40 centimes soit 10 % là où dans le même temps le SMIC a progressé de 38 %.

L'Union Interfédérale des Agents de la Fonction Publique (UIAFP — FO) a interpellé, le 18 janvier dernier, la ministre de la transformation publique sur la question du financement et attend toujours une réponse...

Quelle que soit la fonction publique, le nouveau régime prendra effet au 1er janvier 2022, et sa mise en place s'étalera sur cinq années.

En 2021, des négociations nationales seront ouvertes pour déterminer les dispositions réglementaires d'application de l'ordonnance.

— Fonction publique d'état :

Pour la Fonction Publique d'État, le calendrier prévu par l'ordonnance n° 2021-175 prévoit une mise en place en 2024, mais deux référencements de mutuelles ont déjà eu lieu depuis 2007.

À chaque fois les camarades ont observé une baisse de la couverture des soins, la concurrence entre mutuelles fait rage et les ministères se sont désengagés fortement. C'est le critère du prix et non de la couverture minimum qui est mis en avant.

— Fonction Publique Territoriale

En 2022, la possibilité de souscrire un contrat collectif d'assurance à participation et adhésion obligatoire, à condition d'un accord majoritaire sera ouverte ; tout comme la possibilité de négocier des conventions de participation à un niveau régional ou interrégional pour les centres de gestion de la FPT.

En 2025, cela sera l'entrée en vigueur de l'obligation de participation pour les garanties de prévoyance à hauteur de 20 % d'un montant déterminé par décret. Enfin en 2026, l'obligation de participation pour les garanties de santé à hauteur de 50 % du montant des cotisations sera déterminée par décret et entrera en vigueur.

— Fonction publique Hospitalière

La pris en charge de 50 % de la PSC sera mise en place au plus tard au 1er janvier 2026.

Qu'en sera-t-il de la couverture prévoyance assurée en partie aujourd'hui par le CGOS ?

Que deviendra le Comité de Gestion des Œuvres Sociales (CGOS), si les négociations portent aussi sur la prévoyance ?

Aujourd'hui en cas d'arrêt maladies ordinaires de plus de 3 mois et donc de passage à demi traitement celui — ci prend la relève en complétant à hauteur de 47.5 % pendant 5 mois le traitement de

l'agent. La Cour des comptes veut détruire la partie œuvre sociale du CGOS et la mise en place de la PSC serait la bonne occasion, transformant ainsi le CGOS en comité d'entreprise.

Dans toutes les fonctions pu-

bliques, les camarades siégeant au conseil d'administration des mutuelles historiques s'interrogent sur plusieurs points :

— **Le niveau actuel des garanties sera-t-il maintenu ?**

— **Le couplage santé/prévoyance sera-t-il maintenu ?**

— **La couverture sociale des retraités sera-t-elle pérennisée ?**

Tant de questions auquel le gouvernement devra répondre.

Quelle que soit la fonction publique, la seule option acceptable est l'augmentation des crédits dans les Lois de Finances!

Pour FO, les complémentaires, les mutuelles ou les assurances privées n'ont pas vocations à se substituer à la Sécurité Sociale.

La Sécu elle est à nous !

« C'est quoi ça » :

Qu'est-ce que la complémentaire santé ou mutuelle santé ?

La complémentaire santé vous apporte une protection supplémentaire à la couverture santé du régime obligatoire de la Sécurité sociale. Ses garanties complètent partiellement ou intégralement la prise en charge de vos frais médicaux et soins de santé après le remboursement de l'Assurance maladie

Qu'est-ce qu'une assurance prévoyance ?

Une assurance prévoyance vous prémunit contre les accidents de la vie entraînant quatre risques majeurs : l'incapacité de travail, l'invalidité, la dépendance et le décès. Les garanties de prévoyance complètent l'indemnisation de la Sécurité sociale en vous apportant une aide financière qui vous permet de faire face et de préserver votre famille :

- en cas d'arrêt de travail lié à une incapacité : des indemnités journalières pour compenser votre perte de salaire
- en cas d'invalidité : une rente pour maintenir votre niveau de revenu,
- en cas de dépendance liée à l'âge : une rente à vie ou un capital,
- en cas de décès : un capital ou une rente, versée à votre conjoint ou à vos enfants.

RAPPEL

FO 49
UD FO Maine et Loire

33^e CONGRÈS
de l'UD cgt-FO
de MAINE-ET-LOIRE

14 Octobre 2021
Segré-en-Anjou-Bleu

EN DIRECT DES SYNDICATS

La DDFIP pour le maintien d'un véritable service public de proximité



Repoussé plusieurs fois pour cause de crise sanitaire, l'Assemblée Générale de la section syndicale FO DGFIP49 s'est déroulée le vendredi 11 juin 2021 à Murs Ériigné.

Malgré les restrictions encore de mises (jauge, port du masque,...), de nombreux agents de la DDFIP de Maine et Loire attentifs ont répondu présents. Catherine Rochard, Secrétaire Générale de l'Union Départementale FO de Maine et Loire et Sébastien Lièvre, membre du Conseil Syndical FO DGFIP ont participé à cette AG.

Après avoir rappelé l'importance de l'indépendance de FO vis-à-vis du patronat, des Directions des Administrations, des gouvernements, des partis politiques,..., d'une façon générale, son opposition à toute influence extérieure au mouvement syndical.

Le Secrétaire Départemental Christel Lucas a précisé les principales revendications de FO (l'arrêt de la réforme sur les Retraites, l'augmentation des salaires, l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique, l'abandon de la réforme sur l'assurance chômage, la défense du service public, entre autres...).

La discussion a porté sur la défense du Service Public Républicain et l'abandon à la DGFIP du Nouveau Réseau de Proximité qui vise à supprimer toutes les trésoreries, regrouper et supprimer des services des impôts (particulier, entreprise, foncier,...), de ne plus avoir d'accueil physique généraliste, un seul mot d'ordre pour la Direction « tout pour le numérique », et peu importe que cela soit au détriment de la population.

L'objectif du gouvernement, des Directions Générales et locales étant de réduire les coûts, de continuer à supprimer massivement les emplois (18 en 2021, plus de 200 depuis 2010), cela a pour effet de détériorer les conditions de travail.

Dans le cadre d'une intersyndicale DGFIP (FO, Solidaires, CGT et CFDT), une lettre a été envoyée aux élus et aux candidats aux élections départementales des pétitions circulent, un communiqué de presse et d'autres initiatives pour les maintiens des trésoreries sont en cours ou prévus.

Puis les débats se sont orientés sur les actions menées ou en cours par les militants FO DGFIP49 en Comité Hygiène et Sécu-

rité CT, à l'Action Sociale (CDAS), sur la loi de transformation de la Fonction Publique et le Télétravail.

Il a été rappelé que pendant les quinze mois écoulés, la section syndicale a diffusé, un droit d'alerte (11/03/2020), 22 tracts généralistes locaux, 27 comptes rendus suite aux Visios/audios-conférences avec la direction locale, 4 sur les CTL, 8 sur les CHS CT, 2 sur le CDAS et 3 sur les groupes de travail sur le télétravail. Tous ces documents sont visibles sur le site internet de la section, mis à jour quotidiennement.

Pendant cette période, les responsables de la section sont intervenus de nombreuses fois pour des problèmes concernant des cas particuliers ou collectifs.

Le trésorier, Romuald Wiart a indiqué dans son rapport qu'en 2020, malgré la crise COVID, la section a enregistré un nombre record d'adhésions.

Pour conclure, ce fut une belle journée revendicative et fraternelle.



EN DIRECT DES SYNDICATS

Rencontre avec Patrick Neveu, représentant FO à l'abattoir ELIVIA

Bonjour Patrick peux tu te présenter et nous présenter le syndicat Force Ouvrière de l'abattoir ELIVIA du Lion d'Angers ?

Je suis Patrick Neveu, je suis adhérent et militant Force Ouvrière depuis 22 ans et délégué syndical depuis 2018.

Notre syndicat, sur mon site, est majoritaire avec plus de 70 % de voix aux dernières élections.

Elivia est un groupe composé de 14 sites de production de viande et nous sommes plus de 2300 salariés. Chaque site à un CSE et un CSSCT et nous avons un CSE central.

Nous avons des militants de tous les corps de métiers présents à l'abattoir.

Nos représentants en instances sont par exemple à la production abats rouges, agent commercial, à l'expédition de grosses pièces rouges, à la désosse verticale ou encore à l'affutage

Ce sont d'excellents scores et une belle représentativité, qu'avez-vous mis en place pour arriver à ça ?

Pour moi, le syndicalisme ne se passe pas qu'en instances et dans les locaux syndicaux.

Il faut être dynamique et surtout communiquer dès que possible avec les collègues syndiqués ou non pour les représenter au mieux.

Dans la pratique, nous organisons avec les autres élus FO une diffusion mensuelle collective où nous passons à 5 dans tous les services pour échanger avec les collègues.

Et dès que nous le pouvons, nous organisons des tournées de services, individuellement. Nous rendons compte après chaque

instance, d'abord par mail à nos adhérents (ils ont toujours la primeur de l'info) puis sur les panneaux d'affichage.

Nous avons la volonté d'être représentatif de tous les corps de métier cela passe par le développement de l'organisation notamment grâce à notre communication.

Aujourd'hui, nous sommes présents que ce soit des élus ou des adhérents FO, dans tous les services ce qui nous permet d'avoir rapidement les remontées de terrains entre les diffusions et d'être réactif pour les revendications des collègues.

Avec la pandémie, nous nous organisons différemment, au lieu de passer à 5 une fois par mois, nous avons fait deux groupes de 3.

Justement, la crise du COVID a eu quel impact dans votre entreprise ?

Le télétravail s'est mis en place principalement pour les agents de maîtrise et les secrétaires.

Nous avons des retours grâce à notre camarade agent de maîtrise, le télétravail se passe relativement bien sauf lorsque les écoles sont fermées.

Sur ce nouveau confinement, la direction a décidé de supprimer aux collègues leur prime de trajet, nous l'avons rencontré pour lui demander de la donner comme pendant le premier confinement, surtout que les collègues n'ont pas de compensations pour leur électricité et leur connexion internet.

Pour nous en productions rien n'a changé ou presque, car lorsqu'il y a eu des cas de COVID dans les autres sites du groupe et que des collègues sont mis en qua-

rantaine, nous devons au Lion d'Angers absorber les animaux qu'ils ne peuvent prendre en charge.

On n'a pas eu moins d'activité je dirais même qu'on a travaillé un peu plus.

Quelle est l'activité actuelle dans l'entreprise d'un point de vue syndicale ?

Nous sommes en pleine NAO, il y a déjà eu 3 réunions. Habituellement tous les représentants FO des sites du groupe se retrouvaient sur Paris avec un représentant fédéral. Cette année avec la pandémie, le représentant fédéral est venu à l'UD pour rencontrer les représentants des différents sites du Maine-et-Loire.

Il y a aussi un projet de rachat du groupe ELIVIA par l'irlandais DAWN MEET, il faudra être vigilant sur ce que propose ce groupe pour nos conditions de travail et rémunérations. Lors du rachat de 2 sites BIGARD par ELIVIA nous avons obtenu les mêmes avantages que les anciens salariés BIGARD.

Un mot pour la fin ?

Notre syndicat a pour objectif de se développer et de recruter de jeunes militants qui prendront la relève, et nous y arrivons, grâce à notre dynamisme et notre communication c'est ce qui compte le plus!

EN DIRECT DES SYNDICATS

Même pas peur ! Les OSDD se développent et restent mobilisés pendant la crise sanitaire

Le syndicat FO des OSDD (Organismes Sociaux Divers et Divers) s'est réuni en assemblée générale le 25 mai dernier sous la présidence de Catherine Rochard. Cette AG qui réunissait une douzaine de camarades a été l'occasion de revenir sur l'année écoulée et sur les différentes actions menées dans les sections syndicales (Pôle Emploi, Groupe VYV, Tessi, Malakoff Humanis, Concentrix).

Dans toutes les sections, des attaques importantes ont été menées contre les droits et les intérêts des salariés sous prétexte de crise sanitaire. La question de télétravail a été à l'ordre du jour dans l'ensemble des sections avec des propositions d'accord a minima.

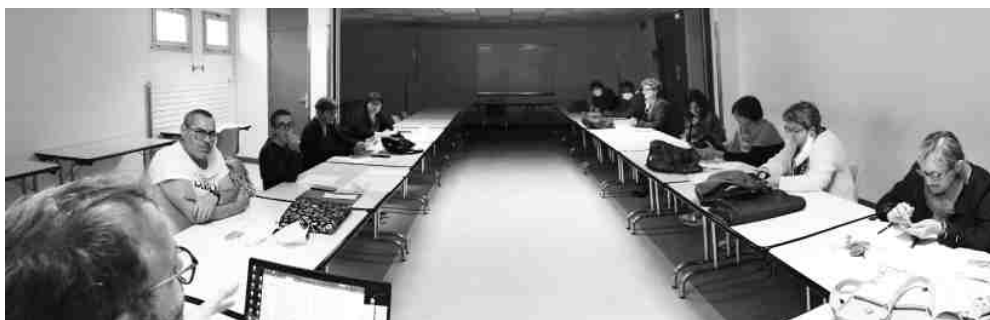
Parmi les faits marquants, le syndicat a obtenu une belle victoire aux prudhommes en première instance dans l'affaire TESSI. Une plainte avait en effet été déposée par 70 salariés ou ex-salariés du

groupe TESSI pour prêt illicite de main-d'œuvre, délit de marchandage et abus de CDD. Le tribunal des prudhommes a donné raison aux salariés et au syndicat. Le groupe TESSI a fait appel de cette décision.

Cette AG a aussi été l'occasion de rappeler que durant la période de la crise sanitaire le syndicat des OSDD a tenu ses instances régulièrement. Le travail de terrain mené par les camarades a permis de faire progresser en nombre de cartes et de timbres.

Lors de cette AG, il a été décidé de créer le syndicat FO des Services avant la fin 2021 pour se conformer aux statuts confédéraux.

Les militants se sont fixé comme objectif principal de continuer le développement du syndicat et de se battre sur le terrain des revendications !



Grève des Accompagnats d'Enfants en Situation de Handicap du 03 Juin

Suite à l'appel intersyndical national puis à l'appel intersyndical du Maine et Loire, 30 collègues étaient réunis en AG le matin du 3 juin 2021.

À l'initiative de FO, 21 d'entre eux ont voté un appel qui s'adresse à tous les AESH, les enseignants et les parents du Maine et Loire. Il est signé massivement dans les écoles depuis le 3 juin.

L'après-midi, nous étions 40 devant l'Inspection Académique. Une conférence de presse a eu

lieu et nous avons transmis l'appel dont voici un extrait :

« Nos conditions de travail dégradées, ça suffit !

Nous étions 30 réunis en AG ce matin suite à l'appel intersyndical CGT, FNEC FP FO, FSU, SNALC, SNCL, SUD Solidaires du Maine et Loire "AESH : plus que jamais déterminé-es, en grève le jeudi 3 juin !"

Nous nous adressons à vous, AESH, Enseignants, ATSEM, parce que depuis des mois, nous sommes mobilisés, nous avons

manifesté le 08 avril dernier à l'Inspection Académique.

Nous voulons la satisfaction des revendications suivantes, il y a urgence à :

- engager l'augmentation des salaires et garantir la possibilité de contrats à temps complet pour permettre aux AESH de vivre dignement de leur travail ;
- abandonner les Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés et la politique de mutualisation des moyens ;

EN DIRECT DES SYNDICATS

- créer un véritable statut de la Fonction Publique pour reconnaître le métier d'AESH
- recruter massivement des AESH pour permettre aux élèves en situation de handicaps de bénéficier d'un accompagnement à la hauteur des notifications;
- titulariser toutes et tous les AESH en poste actuellement;
- exiger une véritable formation répondant aux besoins des élèves en situation de handicap.



Délégation des AESH devant l'inspection académique le 03/06

100 euros de plus pour les salariés du transport à Dachser Marcé

Lundi 21 juin, les agents de l'entreprise Dachser à Marcé se sont mobilisés pour une revalorisation de leurs salaires et primes.

L'agence de Marcé qui compte une soixantaine de salariés a connu une augmentation significative de son trafic par camion depuis le début de la crise. "L'en-

treprise a connu temporairement une chute de son activité en avril 2020, mais depuis le mois de mai de l'année dernière, le fret a repris et nous avons une grosse activité" explique le représentant FO Patrice Lecointe qui demande la redistribution des bénéfices.

Les salariés réunis derrière FO réclament une augmentation des salaires de 100 euros bruts par mois, le choix d'être payés dès

la 36e heure à 25 % ou de récupérer en majorant les heures de 25 %. FO demande aussi le rétablissement de la prime d'intéressement, de la grille d'ancienneté, une prime de 50 euros pour tous les polyvalents, ouvriers, conducteurs, employés, maîtrises, hautes maîtrises et cadres, ainsi que l'instauration d'une prime d'assiduité de 40 euros.



Comment réagir face à des agissements sexistes ?

Notre société et l'éducation des genres (intégration des codes, jouets/sports, course aux métiers) conduit à une réalité prégnante souvent mal connue ; toutefois celle-ci existe. Des mouvements sont nés pour lutter contre les agissements sexistes (ex : #MeToo).

Comment est défini un agissement sexiste, dans le monde du travail ?

« Nul ne doit subir d'agissement sexiste, défini comme tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant » (L. 1142-2-1 du Code du Trav. inséré dans la loi relative au dialogue social et à l'emploi).

Le code du travail prévoit une sanction disciplinaire pour l'auteur des faits qui peut aller du simple avertissement et blâme, jusqu'au licenciement. Le code pénal prévoit jusqu'à des peines d'emprisonnement.

Quand parle-t-on de harcèlement ?

Depuis 2012, le harcèlement sexuel est visé dans le code pénal (art. 222-33) et dans le code du travail (art. L.1153-1). Aucun salarié ne doit subir des faits :

- ↳ Soit, de harcèlement sexuel, constitué par des propos ou comportements à connotation sexuelle répétés qui, soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.
- ↳ Soit, assimilés au harcèlement sexuel, consistant en toute forme de pression grave, même non répétée, exercée dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers

Quelles sont les obligations de l'employeur ?

Depuis la loi du 4 août 2014, les actions de sensibilisation à la lutte contre les stéréotypes sexistes entrent dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue (L.6313-1 CT).

L'interdiction de tout agissement sexiste au travail doit obligatoirement figurer dans le règlement intérieur (L.1321-2 CT).

Le code du travail fait obligation à l'employeur d'évaluer tous risques pour la santé et la sécurité des travailleurs et de planifier des mesures de prévention, y compris en matière d'agissements sexistes.

Si l'employeur a connaissance d'une allégation d'agissement sexiste, ou a des raisons de croire qu'un tel agissement se produit, il doit prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que la question soit rapidement examinée et traitée en toute confidentialité.

Il doit faire cesser l'agissement sexiste dans le cadre de son obligation de santé et de sécurité. À défaut, sa responsabilité peut être engagée.

Quels sont les différents moyens du CSE ?

- ↳ Se former, avoir une oreille attentive lorsqu'un salarié alerte sur ce type de situation ; inviter le salarié à saisir la médecine du travail...
- ↳ Tout représentant du personnel qui constate une atteinte aux droits des personnes, à leur santé physique et mentale ou aux libertés individuelles, injustifiée et disproportionnée, peut alerter l'employeur afin qu'il procède à une enquête.
- ↳ La CSSCT, ou le CSE dans ses attributions SSCT, contribue à la promotion de la prévention des risques professionnels dans l'établissement.

En synthèse :

L'employeur peut être interpellé pour la mise en place :

- ↳ d'une politique visant à promouvoir des relations et un environnement de travail exempts de sexisme ;
- ↳ d'une politique de prévention du sexisme : règlement intérieur, plan d'actions de prévention, consultation sur l'égalité professionnelle ... ;
- ↳ d'une sensibilisation du personnel à la question du sexisme.

Dans le cadre de vos consultations, vous pouvez avoir un droit de regard sur ses actions.

N'hésitez pas à vous faire accompagner pour mieux connaître vos droits !

Nous sommes à votre écoute et à votre service !



Sylvie VERCLEYEN
Expert-Comptable Associée



Caroline FRILING
Manager - Directrice de Mission